

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
MARDI 22 FÉVRIER 2022 – 14H00

COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 67 / Nombre d'absents : 32 / Nombre de pouvoirs : 9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le quinze février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. RAMAGE Gérard, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUD Dominique,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre (jusqu'à 15h), Mme FROUDEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. LALANDE Jean-Claude, Mme LOISON Françoise,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. DUJARDIN Gilles, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENSE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FOURRÉ Gérard, M. LERALLU Didier, M. ROULLEAUX Eric,

CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,

CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard accompagné de M. TAFFOREAU Dominique son suppléant,

Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. FRENEHARD Guy, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL, Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. HAUTON Charles, M. HUMBERT Christian, M. LAMY Michel, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge, M. VINET Paul,

CLÉ 4 : M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. MOUSSET Denis,

CLÉ 6 : M. LÉONI Sylvain,

CLÉ 7 : M. POUSSIN Pascal, M. TREUIL Benoit,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël,

CLÉ 11 : Mme DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, M. FÉRARD Pierre, M. LOUVEL Michel,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand,

URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, Mme LARUE Hélène, M. LECAT Christophe, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

M. ALLEAU Jacky a donné pouvoir à M. BELLENGER Michel,
M. BOULAY Olivier a donné pouvoir à M. Philippe CHALLIER,
Mme. DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse a donné pouvoir à M. ROULLEAUX Éric,
Mme EL KHALEDI Amale a donné pouvoir à M. AUVRAY Éric,
M. FÉRARD Pierre a donné pouvoir à M. BIGEON Daniel,
M. LÉVESQUE Michel a donné pouvoir à M. LECLERC Jean,
M. MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BELLENGER Michel,
M. ROBILLARD Denis a donné pouvoir à M. HAUTON Charles,
Mme THIEULENT Sylvie a donné pouvoir à M. RAULT Benoit.

Étaient présents hors Comité syndical : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Claude MORIN, conseiller du Président, Thierry POULEN, trésorier d'Alençon, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif, Cyril WINTENBERGER, responsable transition énergétique.

Secrétaire de séance : Valérie CHESNEL

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Ouverture de la séance

Le Président accueille les membres du Comité syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Valérie CHESNEL est désignée comme secrétaire de séance. Le Président informe le comité syndical que la séance est enregistrée et rappelle les modalités de vote par compétences.

Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

1. **Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 21-12-2021 (vote) ;**
2. **Autorisation prise de participation SAS (vote) ;**
3. **Règlement intérieur du Te61 (vote) ;**
4. **Délibération concordante de reprise de la compétence « Éclairage public » (vote) ;**
5. **Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;**
6. **Rémunération du président de la SEM Ener61 (vote) ;**
7. **Rédaction des actes administratifs (vote) ;**
8. **Nomination d'un délégué à la protection des données (vote) ;**
9. **Création d'un budget annexe chaufferie-bois Bretoncelles (vote) ;**
10. **Création d'un budget annexe chaufferie-bois Les Monts d'Andaine (vote) ;**
11. **Durée d'amortissements (vote) ;**
12. **Approbation des comptes administratifs 2021 :**
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote) ;
 - f. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - g. Budget annexe GNV (vote) ;
 - h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
13. **Approbation des comptes de gestion 2021 :**
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;

- c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
- d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
- e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote) ;
- f. Budget annexe PCRS (vote) ;
- g. Budget annexe GNV (vote) ;
- h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

14. Affectation des résultats 2021 :

- a. Budget principal (vote) ;
- b. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
- c. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

15. Vote des budgets primitifs 2022 :

- a. Budget principal (vote) ;
- b. Budget annexe bornes (vote) ;
- c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
- d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
- e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote) ;
- f. Budget annexe PCRS (vote) ;
- g. Budget annexe GNV (vote) ;
- h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

16. Affaires et questions diverses (sans vote).

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 21 décembre 2021 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2021 transmis à chaque délégué par courriel le 27 décembre 2021. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise sur ce compte-rendu.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce compte-rendu.

2. Autorisation d'une prise de participation à une SAS (vote) :

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 12 juin 2019 l'autorisant à signer une convention de partenariat avec le SMIRTOM du Perche Ornaï pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Colonard-Corubert. Il donne la parole à Cyril Wintenberger qui précise que le permis de construire pourrait être déposé au mois de mars.

Le Président informe les membres du comité que ce projet peut être porté par une SAS (Société Anonyme Simplifiée). En effet, la constitution d'une SAS est nécessaire pour déposer le dossier d'autorisation pour la centrale solaire de Perche en Nocé. Dans l'état actuel du projet de création de cette société, le capital de la SAS serait de 50 000 € (1 000 € par action). Les principaux actionnaires seraient, la SEML Éner61, à condition que celle-ci détienne la majorité du capital de cette société et le SMIRTOM du Perche Ornaï. Des échanges pourront très rapidement être menés avec la commune de Perche en Nocé et la CDC du Cœur du Perche et ainsi leur proposer des parts sociales de la SAS.

Il est également précisé que le capital social de la SAS n'est pas très élevé au vu des montants d'investissements prévisionnels (4.2 millions d'euros). Ce capital « réduit » permet au SMIRTOM d'avoir des parts plus importantes dans le capital et ainsi de participer plus activement dans la gouvernance de la SAS. Il permet également aux collectivités locales de participer au capital. Le financement de l'opération serait ainsi apporté par des comptes courants d'associés (avance de fonds rémunérés de la part d'un associé ou des associés) et par la dette bancaire.

Cet exposé ayant soulevé des interrogations, la parole est donnée aux délégués :

Monsieur Gilles Bellon de Coulmer (CLÉ 4) : Le Te61 dispose-t-il d'aides ou de subventions pour le montage de cette société ou pour les travaux ?

Il n'y a pas d'aide pour les travaux, cependant le Te61 a bénéficié d'aides européennes à hauteur de 80 % (FEDER) pour la phase de développement.

Monsieur Gérard Ramage de Carrouges (CLÉ 1): Qui sera chargé de l'entretien de ce parc ?

La SAS sera responsable de l'entretien du parc. Une société spécialisée aura la charge de l'entretien des panneaux photovoltaïques et une autre entreprise pour l'entretien de la propreté du site (végétation...).

Madame Françoise Reig-Hamelin de Chahains (CLÉ 1): Qui est Éner61 ?

Éner61 est le nom de la SEML créée par le Te61 par délibération le 29 septembre 2021.

Après échanges, le comité syndical autorise la SEML Éner61 à participer à cette société de projet.

Monsieur le Président précise que pour le montage de futurs projets, le Te61 doit disposer d'une certaine réactivité et propose aux membres du comité de donner délégation au bureau, qui se réunit plus souvent que le comité syndical, pour les créations des futurs SAS.

Le comité syndical donne délégation au bureau pour accepter ou refuser les prises de participation de la SEML Éner61 à des sociétés de futurs projets.



3. Règlement intérieur du Te61 (vote)

Le Président explique qu'à la suite de la modification des statuts du Te61, le règlement intérieur voté le 23 septembre 2020 doit être modifié en conséquence.

Le Président précise que le règlement a été envoyé par mail aux membres du comité en date du 15 février 2022 et qu'aucune remarque n'a été faite et demande au comité syndical de l'approuver.

Ce règlement, tel qu'annexé, est adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

4. Reprise de la compétence « Éclairage public » partie investissement par les collectivités (vote)

Monsieur le Président rappelle que les collectivités ont été informées par courrier qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, il ne sera plus possible de transférer uniquement la partie investissement de la compétence « Éclairage public » au Te61.

Dans ce contexte, certaines collectivités n'ont pas transféré la partie fonctionnement au 1^{er} janvier 2022. Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser les reprises de compétences des communes de BELLÊME, FERRIERES LA VERRERIE, GIEL COURTEILLES, LA CHAPELLE MONTLIGEON, LE MENIL GUYON, LE MERLERAULT, LES VENTES DE BOURSES, NONANT LE PIN, REVEILLON, STE CERONNE LES MORTAGNE, ST GERMAIN LE VIEUX, ST JULIEN SUR SARTHE, ST PHILBERT SUR ORNE et VIDAI.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve les reprises de la compétence « Éclairage public » des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat.

Monsieur le Président précise que dorénavant, ces collectivités ne pourront plus disposer des subventions du Te61 pour les futurs travaux, cependant elles peuvent de nouveau transférer la compétence si elles le souhaitent.

5. Délibération transfert de compétences – Annexe (tableau récapitulatif des transferts de compétences) (vote)

Monsieur le président donne lecture des communes ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

- Éclairage public : BEAULIEU, CDC DES PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE, CHARENCEY, SAINT CYR LA ROSIERE et PUTANGES LE LAC.
- Chaufferie bois : LES MONTS D'ANDAINE.
- IRVE : AUBUSSON, BANVOU, BAZOCHES AU HOULME, BOISSÉ LA LANDE, BONNEFOI, BURÉ, BURSARD, COULIMER, COULMER, FLEURÉ, GUÉPREI, JOUÉ DU BOIS, LA FERRIERE AUX ÉTANGS, LA MESNIERE, LE CHAMPS DE LA PIERRE, LE MÉNIL DE BRIOUZE, LE MÉNIL VICOMTE, LE PAS SAINT L'HOMER, LE PLANTIS, LE MÉNIL SCELLEUR, LE PIN LA GARENNE, LES GENETTES, LOUGÉ SUR MAIRE, MÉDAVY,

MÉNIL ERREUX, MÉNIL GONDOUIN, MERRI, MONTILLY SUR NOIREAU, NEAUPHE SOUS ESSAI, OCCAGNES, SAINT AUBIN D'APPENAI, SAINT CLAIR DE HALOUZE, SAINTE CÉRONNE LES MORTAGNE, SAINT GEORGES D'ANNEBECQ, SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE, SAINT EVROULT DE MONFORT, SAINT FULGENT DES ORMES, SAINTE HONORINE LA GUILLAUME, SAINT LAMBERT SUR DIVES, SAINT PATRICE DU DÉSERT et VIDAI.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré approuve les demandes de transfert de la compétence « Éclairage public », « IRVE » et « Bois Energie » des communes susdites, prend acte de la modification du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat.

6. Rémunération du Président de la SEM Éner61 (vote)

Monsieur le Président donne la parole à Charles Hauton, premier vice-président et quitte l'assemblée étant concerné par la délibération.

Monsieur Charles Hauton rappelle que par délibération en date du 30 juin 2021 le comité syndical a autorisé le conseil d'administration de la SEML Éner61 à verser une rémunération au Président de la société dans le cadre de ses fonctions et de fixer à 20 000 € par an, charges comprises, le montant de l'enveloppe maximale à inscrire au compte d'exploitation de celle-ci.

Après échanges avec un juriste et l'expert-comptable de la SEML Éner61, la rémunération d'un Président est soumise aux mêmes cotisations patronales et salariales qu'un agent du secteur privé. Le montant de 20 000 € n'ayant pas prévu ses charges, et au regard des responsabilités incombant au Président, il est proposé aux membres du comité syndical de revaloriser le montant de l'enveloppe maximale à inscrire au compte d'exploitation de la SEML Éner61 à hauteur de 33 000 € par an charges comprises.

Les membres du comité syndical acceptent la revalorisation de l'enveloppe à hauteur de 33 000 €.

7. Rédaction des actes administratifs (vote)

Monsieur le Président explique que les actes administratifs sont des actes juridiques soumis au droit administratif dont le contentieux relève du juge administratif. Les maires et présidents de collectivités locales peuvent recourir à des acquisitions immobilières dans un projet d'aménagement ou de voirie, soit par actes notariés (payants) soit sous forme administrative.

Le Te61 rédige des conventions de servitude, qui doivent être transmises aux services de publicité foncière et d'enregistrement. Le service administratif propose de rédiger ses actes. L'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification de l'acte administratif est un pouvoir propre du Président, qui ne peut être délégué. Ainsi, il est demandé au comité syndical d'approuver la rédaction de ses actes et de désigner un adjoint représentant le Te61.

Le comité syndical désigne Monsieur Charles Hauton comme représentant du Te61 pour la signature des actes administratifs.

8. Nomination d'un délégué à la protection des données (vote)

Monsieur le Président rappelle que le règlement européen sur la protection des données personnelles RGPD, entré en application le 25 mai 2018 renforce les droits des personnes, responsabilise les acteurs traitant des données et crédibilise la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Cyril Wintenberger est le Délégué à la Protection des Données pour le Te61 actuellement. Compte tenu du départ de l'agent, un nouveau DPD doit être désigné. Le Président propose de désigner Rémy Vissyrias, développeur informatique au Te61, qui accepte d'accomplir la mission.

Le comité syndical accepte de désigner Rémy Vissyrias délégué à la protection des données du Te61.

9. Création du budget annexe « chaufferie bois de Bretoncelles » (vote)

A la suite de la validation, par la commune, du projet de création d'une chaufferie bois sur la commune de Bretoncelles en date du 26 novembre 2021, le Président expose qu'il convient de créer un budget annexe

spécifique pour les opérations relatives à la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur à Bretoncelles assujetti à la TVA.

Il est proposé aux membres du comité syndical de voter le budget primitif du budget annexe « chaufferie bois Bretoncelles » pour l'année 2022 tel que présenté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	7 005 €	TRAVAUX	240 000 €
RECETTES	7 005 €	SUBVENTION	115 000 €
		EMPRUNT	100 000 €
		AVANCE DU BUDGET	25 000 €

Le comité syndical vote le budget annexe « chaufferie bois – Bretoncelles » tel que présenté.

10. Création du budget annexe « chaufferie bois de Les Monts d'Andaine » (vote)

A la suite de la validation, par la commune, du projet de création d'une chaufferie bois sur la commune de Les Monts d'Andaine en date du 10 janvier 2022, le Président expose qu'il convient de créer un budget annexe spécifique pour les opérations relatives à la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur à Les Monts d'Andaine assujetti à la TVA.

Il est proposé aux membres du comité syndical de voter le budget primitif du budget annexe « chaufferie bois – Les Monts d'Andaine » pour l'année 2022 tel que présenté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	5 000 €	TRAVAUX	250 000 €
RECETTES	5 000 €	SUBVENTION	120 000 €
		EMPRUNT	105 000 €
		AVANCE DU BUDGET	25 000 €

Le comité syndical vote le budget annexe « chaufferie bois – Les Monts d'Andaine » tel que présenté.

11. Durée d'amortissement (vote)

Monsieur le Président rappelle qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que le Te61 est appelé à définir la politique d'amortissement de son budget principal.

Pour rappel, le comité syndical a décidé par délibération du 26 septembre 2014 de fixer les durées d'amortissement conformément au tableau ci-dessous :

Biens	Durée d'amortissement
Mobilier	5 ans
Subventions d'équipement versées	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Subventions d'équipement transférables	15 ans
Véhicules	5 ans
Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides	10 ans

Le comité syndical conserve les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus, et adopte la méthode comptable relatif au prorata temporis s'appliquant de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'exclusion des biens de faible valeur (inférieur à 1500 €) qui restent amortis sans prorata temporis.

12. Approbation des comptes administratifs (vote)

Monsieur le Président présente les documents budgétaires, donne la présidence à Charles Hauton et sort de la salle au moment des votes des comptes administratifs :

a. Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		13 577 525,66		2 928 797,59		16 506 323,25
Opérations de l'exercice	4 065 188,81	7 329 822,64	22 065 011,55	15 510 528,51	26 130 200,36	22 840 351,15
TOTAUX	4 065 188,81	20 907 348,30	22 065 011,55	18 439 326,10	26 130 200,36	39 346 674,40
Résultats de clôture		16 842 159,49	3 625 685,45			13 216 474,04
Restes à réaliser			21 094 908	20 452 378	21 094 908	20 452 378
TOTAUX CUMULES			24 720 593,45	20 452 378	21 094 908	33 668 852,04
RESULTATS DEFINIFS		16 842 159,49	4 268 215,45			12 573 944,04

Il est précisé que l'augmentation des charges du personnel s'explique par l'arrivée de 5 nouveaux agents entre 2020 et 2021. Toutefois ces dépenses sont compensées en totalité par les recettes des missions de CEP, économe de flux, maîtrise d'œuvre, la refacturation du cuivre et la redevance R1.

Les charges exceptionnelles correspondent au versement de la subvention dans le cadre des programmes urbain (article 8). Une augmentation de la TCCFE est à noter aussi.

Le comité syndical approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

b. Budget annexe bornes

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 809,26		71 718,15		73 527,41
Opérations de l'exercice	262 770,27	260 961,36	105 731,37	164 700,78	368 501,64	425 662,14
TOTAUX	262 770,27	262 770,62	105 731,37	236 418,93	368 501,64	499 189,55
Résultats de clôture		0,35		130 687,56		130 687,91
Restes à réaliser			575 098	460 078	575 098	460 078
TOTAUX CUMULES			575 098	590 765,56	575 098	590 765,91
RESULTATS DEFINIFS		0,35		15 667,56		15 667,91

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence IRVE approuvent le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,56		95 100,26		95 100,82
Opérations de l'exercice	10 088,72	10 088,90	10 863,78	21 328,95	20 952,50	31 417,85
TOTAUX	10 088,72	10 089,46	10 863,78	116 429,21	20 952,50	126 518,67
Résultats de clôture		0,74		105 565,43		105 566,17
Restes à réaliser						

RESULTATS DEFINIFS		0,74		105 565,43		105 566,17
-------------------------------	--	------	--	------------	--	------------

Intervention de Monsieur Gilles Bellon de Coulmer (CLÉ 4) : Comment expliquez-vous des coûts de maintenance si bas ?
 La chaufferie étant récente, elle nécessite peu d'entretien pour le moment. Monsieur le Maire et un employé communal ont été formés afin de s'occuper de l'entretien courant de la chaufferie, ce qui n'engendre pas de coût supplémentaire pour le Te61. Enfin, une partie de la maintenance sera payée sur le budget 2022.

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence chaufferie bois approuvent le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		35 000,46		128 425,52		163 425,98
Opérations de l'exercice	0	0,05	14 634,76		14 634,76	0,05
TOTAUX		35 000,51	14 634,76	128 425,52	14 634,76	163 426,03
Résultats de clôture		35 000,51		113 790,76		148 791,27
Restes à réaliser			813 000	338 027	813 000	338 027
TOTAUX CUMULES			813 000	451 817,76	813 000	486 818,27
RESULTATS DEFINIFS		35 000,51	361 182,24		326 181,73	

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence chaufferie bois approuvent le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche

Pas d'écriture pour ce budget.

f. Budget annexe PCRS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0		131 364		131 364
Opérations de l'exercice	6 174	6 174	0	5 418	6 174	11 592
TOTAUX	6 174	6174	0	136 782	6 174	142 956
Résultats de clôture		0		136 782		136 782
Restes à réaliser			0	0	0	0
TOTAUX CUMULES				136 782		136 782
RESULTATS DEFINIFS		0		136 782		136 782

Le comité syndical approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

g. Budget annexe GNV

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2,60		106 179,20		106 181,80
Opérations de l'exercice	10 616,08	11 871,17	0	0	10 616,08	11 871,17
TOTAUX		11 873,77		106 179,20	10 616,08	118 052,97
Résultats de clôture		1 257,69		106 179,20		107 436,89
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES				106 179,20		
RESULTATS DEFINIFS		1 257,69		106 179,20		107 436,89

Intervention de Monsieur Paul Brionne de Montmerrei (CLÉ 6) : Des installations de points d'avitaillement sont-ils prévus sur Argentan ou Sées pour les bus de ce secteur qui viennent actuellement jusqu'à Valframbert ?

Les bus sur Argentan disposent d'une charge lente. L'installation des grosses stations d'avitaillement sont en étude sur Alençon, Argentan, Flers et Mortagne au Perche. L'installation d'une station représente une dépense de 1 million d'euros, une étude précise de projet pour le développement est en cours pour limiter les déficits.

Monsieur Gilles Bellon de Coulmer (CLÉ 4) : Le coût de l'électricité engendré par la compression du gaz dans ces stations est-il intégré au budget ?

En effet, le coût de la dépense en électricité est englobé dans le coût de la fourniture de gaz. A la suite de cette remarque, il est proposé de faire apparaître deux lignes distinctes pour le budget 2023.

Le comité syndical approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

h. Budget annexe photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 499,85		49 714,24		51 214,09
Opérations de l'exercice	0,15	0	15 510,71	0	15 510,86	0
TOTAUX	0,15	1 499,85	15 510,71	49 714,24	15 510,86	51 214,09
Résultats de clôture		1 499,70		34 203,53		35 703,23
Restes à réaliser			66 101	0	66 101	0
TOTAUX CUMULES		1 499,70	66 101	34 203,53	66 101	35 703,23
RESULTATS DEFINIFS		1 499,70	31 897,47		30 397,77	

Le comité syndical approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

13. Approbation des comptes de gestion (vote)

Monsieur le Président indique que les comptes de gestion ont été travaillés en amont et contrôlés par les services de la trésorerie et donne la parole à Monsieur Thierry Poulen, trésorier d'Alençon, qui indique ne pas avoir de remarques particulières et valide les comptes de gestion tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve les comptes de gestion tels que présentés, des budgets :

- a. Budget principal
- b. Budget annexe bornes
- c. Budget annexe chaufferie bois Rânes
- d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche
- e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche
Pas d'écriture pour ce budget.
- f. Budget annexe PCRS
- g. Budget annexe GNV
- h. Budget annexe photovoltaïque

14. Affectation des résultats (vote)

Monsieur le Président laisse la parole Monsieur Jérôme Larchevêque, vice-président en charge des finances pour la présentation de l'affectation du résultat des budgets suivants :

a. Budget principal

Monsieur Jérôme Larchevêque précise que l'application de la M14 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 s'élevant à 16 842 159,49 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 4 268 215,45 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 12 573 944,04 €

b. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche

Monsieur Jérôme Larchevêque précise que l'application de la M4 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement.

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence chaufferie-bois décident, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 s'élevant à 35 000,51 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 35 000,51 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 0 €

c. Budget annexe photovoltaïque

Monsieur Jérôme Larchevêque précise que l'application de la M14 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 s'élevant à 1 499,70 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 1 499,70 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 0 €

15. Budgets primitifs 2022 (vote)

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jérôme Larchevêque pour la présentation des budgets primitifs qui ont été préparés par la commission des finances en partenariat avec Monsieur Thierry Poulen, le Président du Te61 et Isabelle Thierry :

a. Budget principal

	Dépenses	Recettes
Investissement	49 212 855 €	49 212 855 €
Fonctionnement	19 333 738 €	19 333 738 €
TOTAL	68 546 593 €	68 546 593 €

Il est précisé que le passage en M57 ne donne plus la possibilité de prévoir des dépenses imprévues.
Intervention de Monsieur Paul Brionne de Montmerrei (CLÉ 6) : Qu'est-il prévu pour l'opération Cocon ?
 Cette opération a pour but de faciliter l'isolation des combles des petites collectivités en mutualisant les opérations, pour obtenir un prix plus attractif. Le Te61 a rencontré des difficultés pour trouver des entreprises pouvant répondre au marché. Le Te61 est en négociation avec deux entreprises actuellement.

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget principal tel que proposé ci-dessus.

b. Budget annexe bornes

	Dépenses	Recettes
Investissement	686 795,56 €	686 795,56 €
Fonctionnement	328 300 €	328 300 €
TOTAL	1 015 095,56 €	1 015 095,56 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence IRVE approuvent le budget primitif du budget annexe bornes tel que proposé ci-dessus.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes

	Dépenses	Recettes
Investissement	111 245,43 €	111 245,43 €
Fonctionnement	21 539 €	21 539 €
TOTAL	132 784,43 €	132 784,43 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence chaufferie bois approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rânes tel que proposé ci-dessus.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche

	Dépenses	Recettes
Investissement	848 001 €	848 001 €
Fonctionnement	35 000 €	35 000 €
TOTAL	883 001 €	883 001 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence chaufferie bois le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche tel que proposé ci-dessus.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche

	Dépenses	Recettes
Investissement	629 200 €	629 200 €
Fonctionnement	5 000 €	5 000 €
TOTAL	634 200 €	634 200 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transférées la compétence chaufferie bois le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche tel que proposé ci-dessus.

f. Budget annexe PCRS

	Dépenses	Recettes
Investissement	142 200 €	142 200 €
Fonctionnement	7 418 €	7 418 €
TOTAL	149 618 €	149 618 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe PCRS tel que proposé ci-dessus.

g. Budget annexe GNV

	Dépenses	Recettes
Investissement	106 179,20 €	106 179,20 €
Fonctionnement	18 858 €	18 858 €
TOTAL	125 037,20 €	125 037,20 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe GNV tel que proposé ci-dessus.

h. Budget annexe photovoltaïque

	Dépenses	Recettes
Investissement	697 999 €	697 999 €
Fonctionnement	1 999 €	1 999 €
TOTAL	699 998 €	699 998 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe photovoltaïque tel que proposé ci-dessus.

16. Affaires et questions diverses (sans vote)

- Contrôle du FACÉ sur les exercices 2017-2018-2019 du 2 au 4 mars 2022 :

N°	Année	Sous prog.	Commune	libellé	Chargé d'affaires	entreprise
1	2017	AP	LONRAI	Le Hamel	André-Jacques	Elitel
2	2017	AE	LE MENIL DE BRIOUZE	La Ganderie – 2 ^e partie	Stanislas	sturno
3	2017	CE	TOUROUVRE AU PERCHE	Riantz – Rue Bernard Pon.	Stéphane / Guillaume	RE
4	2017	SS	PERCHE EN NOCE	Le Manoir du Plessis	Stéphane / Guillaume	Sogetra
5	2017	SF	RANES	La Robillardières – 2 ^e partie	Stanislas	ERS Maine
6	2018	AP	GIEL-COURTEILLES	Courteilles	Stanislas	ERS Maine
7	2018	AE	LONLAYE L'ABBAYE	La Hobette - tr1	Stanislas	GTCA
8	2018	CE	NECY	Rue de L'Eglise	Guillaume Theude	Sorelum
9	2018	SS	BELLAVILLERS	Bœufs	André-Jacques	Sogetra
10	2018	SF	ST-GERVAIS DU PERRON	La Fosse ronde	André-Jacques	Elitel
11	2019	AP	ST-LEONARD DES PARCS	Les Cocaïnes	André-Jacques	Sogetra
12	2019	AP	VIDAI	La Reine Bourgère - complement	André-Jacques	Sorelum
13	2019	AE	BANVOU	Pic Louvette	Stanislas	GTCA
14	2019	CE	ECHAUFFOUR	Rue Saint-André	Guillaume Theude	Sogetra
15	2019	SS	COURGEOUT	Les Travers	André-Jacques	Sogetra

Un compte-rendu des contrôles du Facé sera présenté à la prochaine assemblée générale le 22 juin 2022.

- Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Intervention de Monsieur Guy Frénéhard d'Argentan (CLÉ Urbain) : Comment est préparé le SDIRVE ?

Le SDIRVE prévoit de prendre en compte les projets d'installation de bornes de recharge des entreprises privées. C'est le bureau d'étude Artélia qui réalise actuellement un diagnostic sur les cinq départements Normands pour créer un maillage cohérent sur le territoire en concertation avec les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), les associations, les préfetures et la Région. Le bilan de ce diagnostic est prévu pour le 28 février.

Il est à prévoir qu'à long terme, le Te61 conserve seulement les installations en milieu rural.

Intervention de Monsieur Gilles Bellon de Coulmer (CLÉ 4) : Quelles sont les obligations pour les bailleurs sociaux ?

Madame Valérie Chesnel de Saint Martin de l'Aiguillon (CLÉ 2), présidente de l'association Normandie Mobilité Électrique, explique que la loi oblige seulement l'installation d'un pré-équipement dans les parkings privés de plus de 50 places, ou en cas de demande auprès d'un syndicat de copropriété. Cependant le domaine public reste la propriété de la collectivité, des bornes privées ne pourront être implantées sur le domaine public.

Le Président remercie les membres présents et clôture la séance.

Fin de la séance à 16h00

La secrétaire de séance

Valérie CHESNEL



Président

Philippe AUVRAY

